

Bilan 2019 de la SRA CAPPS Bretagne sur l'accompagnement des Evènements Indésirables Graves Associés aux Soins (EIGS) en région

A. Mise en place d'une organisation au sein de la SRA CAPPS Bretagne et d'une collaboration avec l'ARS Bretagne

Le CAPPS Bretagne a été nommé Structure Régionale d'Appui à la Qualité des soins et à la sécurité des patients en janvier 2019, ajoutant ainsi à ses missions, l'accompagnement des EIGS déclarés via le portail de signalement national pour l'ensemble des professionnels de santé de la région.

Un temps d'ingénieur et de médecin a été détaché à cette mission mais les autres professionnels du CAPPS peuvent également être mobilisés.

Au niveau régional une organisation s'est également structurée en lien avec la direction de la veille sanitaire de l'ARS Bretagne qui assure le traitement des EIGS sur la région Bretagne et anime le Réseau Régional de Vigilances et d'Appui (RREVA). Une Réunion Régionale de Sécurité Sanitaire a été mise en place par l'ARS, elle se réunit chaque mois et a pour objet de favoriser les échanges d'informations sur les événements sanitaires en cours et de coordonner leur gestion sur l'ensemble de la région. L'ensemble des membres du RREVA y participe dont le CAPPS Bretagne.

Le CAPPS apporte également son appui méthodologique lors de la réunion hebdomadaire de l'ARS pour la gestion des volets 1 et 2 des EIGS signalés par les professionnels de la région et pilotée par la direction de la veille sanitaire.

Une réunion de travail dédiée aux EIGS a eu lieu au 1^{er} semestre 2019 réunissant des professionnels de différents établissements et de différents champs afin d'évoquer les avis de chacun sur le portail de signalement et de travailler sur nos organisations/outils associés à la démarche d'analyse approfondie. Depuis cette première réunion, la thématique des EIGS est régulièrement abordée lors des réunions des équipes qualité sanitaire comme médico-social afin d'élargir les avis et les demandes des professionnels.

A la suite d'accompagnements réalisés, certains documents ont été mis en œuvre afin d'aider les établissements dans leurs analyses (portail de signalement en format modifiable, rapport d'analyse se basant sur la méthode ALARM...)

Le CAPPS structure ainsi son organisation au fil des accompagnements menés avec les professionnels afin de répondre au mieux à leurs besoins.

B. L'accompagnement à l'analyse des EIGS en région Bretagne

1) Les demandes d'accompagnement

a. Provenance des demandes

En 2019, la SRA CAPPS Bretagne a reçu 35 demandes de 2 types différents : les demandes d'avis avant la déclaration (pertinence de déclaration ou non) et les demandes suite à la déclaration (accompagnement à l'analyse en volet 1 ou 2).

De plus 3 demandes d'accompagnement ont été faites sur des déclarations datant de 2019 mais dont la structure n'a eu connaissance qu'en 2020, ces 3 EIGS seront donc comptabilisés dans le bilan des accompagnements pour l'année 2020.

En ce qui concerne les demandes d'avis en amont d'une déclaration, le CAPPS a reçu 2 appels téléphoniques. Ils ne seront pas pris en compte dans les données suivantes puisqu'il n'y a pas eu d'accompagnement à proprement parlé pour ces 2 demandes qui n'ont pas été systématiquement suivies d'une déclaration.

Nous retiendrons donc **33 demandes d'accompagnement**, provenant de deux canaux différents : soit la demande émane directement des établissements/professionnels soit elle émane de l'ARS (le CAPPS est alors saisi par l'ARS pour accompagner un établissement, conformément aux textes réglementaires). Ci-après, la répartition des demandes en fonction du demandeur :

- Par l'établissement :

- 6 demandes effectuées lors de la déclaration du volet 1 pour accompagnement à l'analyse approfondie des causes
- 1 demande pour avis sur l'analyse réalisée par l'établissement en amont de l'envoi du volet 2

- Par l'ARS :

- 22 demandes suite à des volets 2 ; l'ARS souhaite que l'analyse approfondie soit reprise avec l'aide de la SRA (demande de l'ARS argumentée auprès des établissements)
- 4 demandes suite à une déclaration de volet 1 dont 2 suite à des déclarations d'EIGS inter-établissements afin que la SRA coordonne l'analyse et l'animation des réunions entre ces établissements.

b. Origine des EIGS

Les EIGS pour lesquels le CAPPS a apporté un appui proviennent de différents établissements et de secteurs d'activités variés.

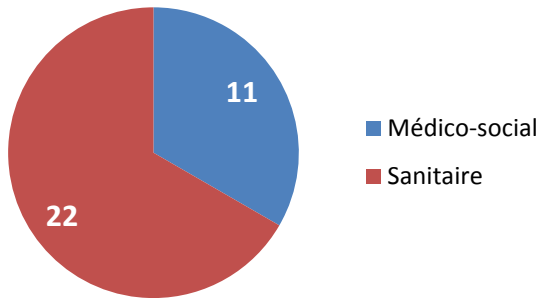


Figure 1 - Répartition des EIGS accompagnés par secteur de soins

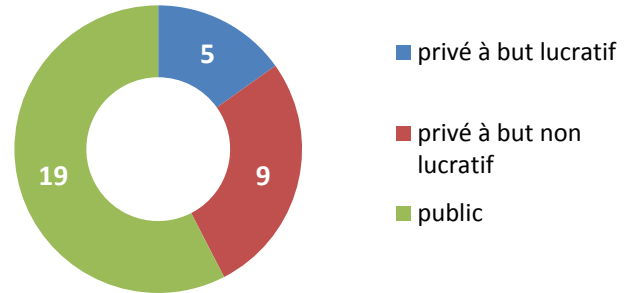


Figure 2 - Répartition des EIGS accompagnés par nature de structures

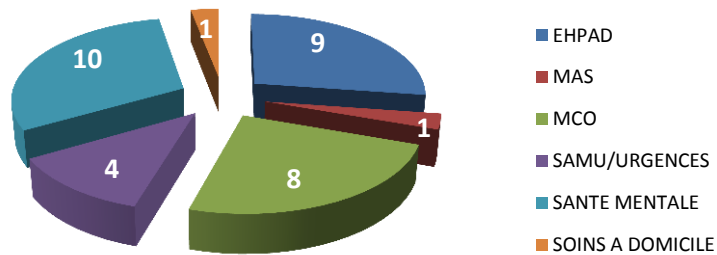


Figure 3 - Répartition des EIGS accompagnés par secteurs d'activité



Figure 1 - Situation géographique des demandes d'accompagnement

c. Thématiques et conséquences des EIGS

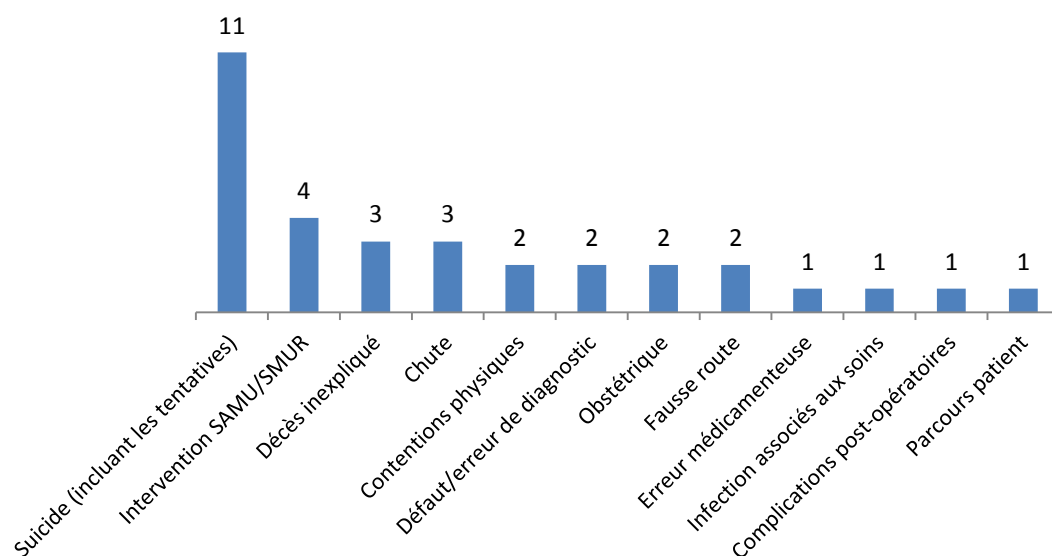


Figure 4 - Thématiques des EIGS accompagnés

La typologie des EIGS choisie dans ce rapport fait référence à la typologie utilisée par la Haute Autorité de santé dans son rapport annuel sur les EIGS afin notamment de pouvoir se comparer aux autres régions et d'identifier si les thématiques accompagnés sur la région, ont un niveau d'attention particulier au niveau national également.

La thématique des suicides, thématique avec le plus de demandes d'accompagnement au niveau régional, est également une thématique prioritaire au niveau de la HAS puisqu'elle fait partie du programme pluriannuel de travail HAS sur les EIGS et est aujourd'hui la thématique la plus déclarée au niveau national.

Parmi les 33 demandes d'accompagnement,

- 4 concernent des EIGS inter-établissement dont 3 en lien avec l'intervention du SAMU/SMUR.
- 6 ont mobilisé d'autres structures régionales d'appui :
 - 1 OMEDIT
 - 2 CPIAS
 - 1 Réseau périnatalité
 - 2 Réseau Bretagne Urgences

Les 2 EIGS en lien avec le Réseau Bretagne Urgences sont des EIGS inter-établissements en lien avec des interventions du SAMU/SMUR. Les actions envisagées à l'issue de l'analyse des causes dépassant le périmètre des établissements eux-mêmes, ces EIGS ont donc été intégrés à un travail régional en lien avec l'ARS Bretagne pour développer des actions pertinentes au regard des situations régionales.

Près des 2/3 des demandes d'accompagnement concernaient des EIGS ayant eu pour conséquences le décès du patient/résident.

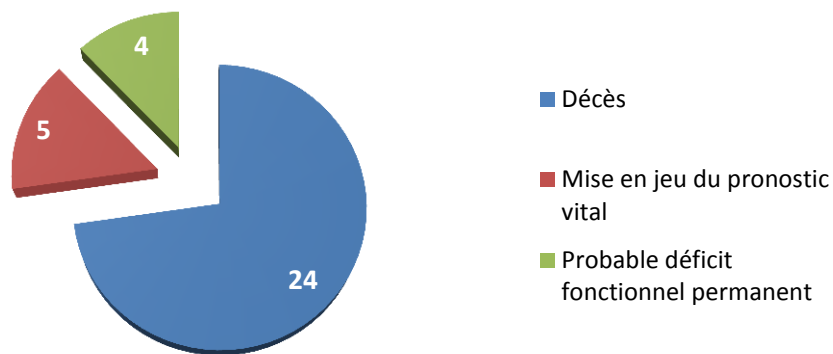


Figure 5 - Conséquences des EIGS déclarés et accompagnés par le CAPPS

2) Les accompagnements réalisés

En 2019, 33 demandes d'accompagnement reçues et 2 avis avant déclaration ont été traités par le CAPPS. Comme dans la partie précédente nous ne prendrons pas en compte ces 2 avis pour la suite.

A la fin de l'année, sur les 33 demandes traitées, 2 accompagnements ont été déclinés par les établissements, 15 accompagnements ont pu être totalement réalisés et 16 étaient en cours ou non-initiés (car demandes arrivées fin décembre).

Une répartition des demandes et accompagnement est présentée ci-dessous :



Sur les 15 accompagnements réalisés durant l'année 2019 :

- 8 ont été gérés par des échanges par téléphone et mails, permettant de préciser avec les établissements concernés les informations manquantes ou à compléter dans leur volet 2 ; de façon générale, l'analyse a été menée de façon rigoureuse en interne par les établissements mais la lecture du volet 2 ne permet pas d'identifier l'ensemble des informations alors que celles-ci ont été recherchées dans l'analyse en interne.

- 7 accompagnements ont été réalisés en proximité avec les établissements (1 suite à un volet 1 – 6 suite à un renouvellement de volet 2). Par principe, le CAPPS ne se substitue jamais à l'équipe qualité en place dans l'établissement et intervient en soutien méthodologique pour accompagner l'analyse. Dans le cas des EIGS inter-établissements, le CAPPS coordonne l'analyse globale et organise les réunions d'échanges (notamment les RMM) entre les équipes concernées.

Pour les 16 autres accompagnements en cours, 11 sont réalisés en proximité avec les établissements et 5 par échanges d'informations par téléphone et par mails.

C. Les formations réalisées en lien avec les évènements indésirables.

Depuis 2015, le CAPPS mène des actions de formations/sensibilisation sur ce thème et un peu plus de 1500 professionnels ont été formés en 4 ans.

En 2019, alors que les missions du CAPPS s'ouvrent à l'ensemble des professionnels de santé (y compris de ville et du secteur médico-social), ces formations restent prioritaires pour les équipes.

349 professionnels ont été formés sur la thématique des évènements indésirables (de la sensibilisation jusqu'à la démarche d'analyse des causes et d'animation de réunion) au cours de 34 sessions de formations.

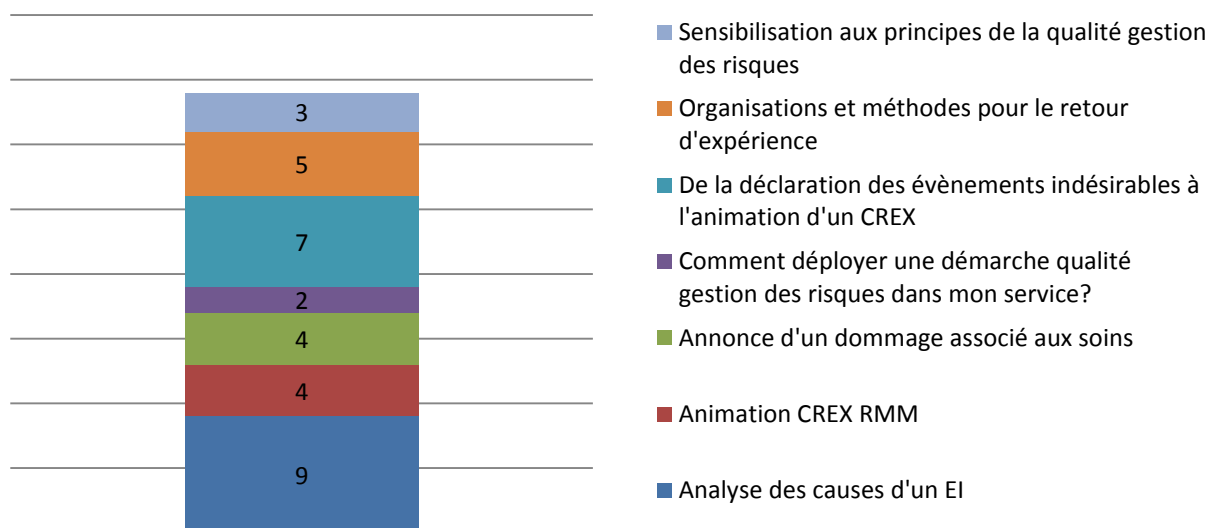


Figure 6 - Nombres et type de formations réalisées en 2019

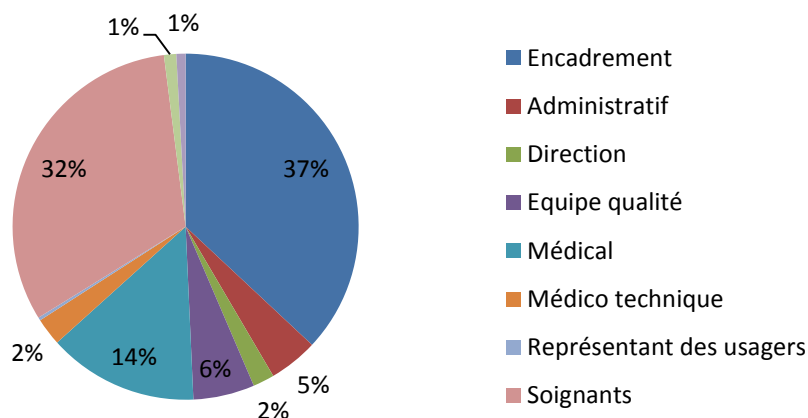


Figure 7 – Professionnels formés en 2019

D. Perspectives

Le dispositif de déclaration des EIGS et l'organisation régionale autour de ce dispositif sont encore récents. Nous devons encore les développer et nous améliorer, notamment grâce aux professionnels que nous rencontrons lors de nos accompagnements et également aux équipes qualité des établissements bretons (sanitaires et médico-sociaux) qui sont un soutien dans ce dispositif.

Au regard de l'année passée, le CAPPS va poursuivre sa dynamique de formation autour de la thématique des événements indésirables, notamment pour le secteur médico-social où la demande évolue. Nous porterons une attention particulière à former les professionnels à la méthode ALARM notamment pour qu'ils se sentent plus à l'aise lors d'une analyse d'un EIGS et donc d'une déclaration sur le portail.

Afin d'enrichir les retours d'expériences, il est important que la base de données des fiches REX s'enrichissent, un travail de construction de fiches de retours d'expériences à partir des EIGS déclarés par les établissements bretons va donc être mis en place en lien avec le RREVA.

Quel que soit le secteur, le CAPPS a à cœur de travailler avec et pour les usagers dans chacune de ses missions. C'est pourquoi nous souhaiterions développer l'analyse des EIGS avec les usagers afin de faire avancer les pratiques professionnels en prenant en compte leur expérience dans l'évènement.

Un lien continuera d'être fait avec les différents groupes de travail menés au sein du CAPPS Bretagne afin d'alimenter les réflexions sur les sujets travaillés.

Le CAPPS reste évidemment à l'écoute de l'ensemble des professionnels de la région pour faire évoluer ces différentes perspectives.